

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

PRESENTS : MONTARU Pierre, RABIER Chantale, AUBINEAU Rodolphe, LECUIR Olivier, Michael BOULAY, HELLUIN Clément, SURGEON Marie-Noëlle, OURY François.

ABSENTS EXCUSES : LUTINIER Thierry donne pouvoir à Pierre MONTARU, ELBORY Dominique donne pouvoir à Chantal RABIER, LHUMEAU Fabrice donne pouvoir à AUBINEAU Rodolphe.

SECRETAIRE : Clément HELLUIN.

Villefrancoeur, 11 octobre 2016. Le maire, Pierre MONTARU



Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, après en avoir valablement délibéré, décide :

- 1- D'approuver le Conseil Municipal du 17 juin 2016.
- 2- D'approuver le Conseil Municipal du 5 juillet 2016.
- 3- D'approuver le dossier : éclairage public, son plan de financement et charge monsieur le Maire du dossier.
- 4- Suite aux baisses importantes des dotations depuis plusieurs années, le conseil municipal est contraint de réviser l'abattement de la fiscalité directe locale et de supprimer l'abattement général de base avec 9 pour, un contre et une abstention. Les abattements accordés à certaines personnes de condition modeste restent inchangés.
- 5- De prendre acte de la transmission du rapport d'activité Agglopolys, CIAS.
- 6- D'approuver les nouveaux statuts d'Agglopolys suite à La loi « NOTRE » qui consacre notamment un important volet à l'intercommunalité qui se traduit d'une part, par l'évolution des périmètres intercommunaux et d'autre part, par le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération confortant ainsi le degré d'intégration de ces entités avec 10 voix pour et une contre.
- 7- D'approuver le mode d'évaluation des transferts de charges relatif au transfert du patrimoine du SIPO proposé par la commission locale d'évaluation de transferts de charges réunie le 20 juin 2016 et tel que présenté dans le rapport présenté au Conseil.
- 8- D'accepter à l'unanimité le bénéfice de l'IAT pour l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à effet rétroactif à la date du 07/09/2013.
- 9- De renouveler le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% du maximum autorisé par an. Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à monsieur DUBOIS Pascal Receveur Municipal pour l'année 2016.
- 10- Informations diverses
 - Compte rendu réunion SIVOS par monsieur Aubineau.
 - Quelques impayés restent à recouvrer pour le périscolaire et le restaurant scolaire, l'arbre impasse des haies sera abattu après la saison des noix pour remettre en état le chemin communal, les travaux de dérasement sont terminés et il faut noter 2 points jugés dangereux à revoir, le portillon de la mairie est automatisé, la rue des plantes est soumise à la réflexion du Conseil Municipal au sujet de la vitesse excessive constatée, un miroir ne peut être installé sur le domaine public quand il s'agit d'une visibilité pour une voie privée.
 - Réunion Syndicale des écoles, organisation à Villefrancoeur, aucune garderie le 5 octobre.
 - Compte rendu des aménagements du cimetière en cours.
 - Mise à disposition d'un registre en mairie : PLUI-HD.
 - Organisation du 11 novembre et vœux 2017 le 21 janvier.
 - Monsieur Yves MONIMART a été nommé Délégué de l'administration et une réunion de la commission administrative va avoir lieu prochainement pour la révision de la liste électorale.

Plus de question la séance est levée à 23h.